

VISIOMED GROUP

Société anonyme au capital de 9 153 228 €
Siège social : 8, avenue Kléber - 75116 PARIS
514 231 265 R.C.S. PARIS
(la "Société")

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION sur les comptes sociaux et les comptes consolidés de Visiomed Group (Exercice clos le 31 décembre 2014)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux prescriptions légales, nous vous rendons compte de l'activité de la société "VISIOMED GROUP" au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et des résultats consolidés de cet exercice.

1. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ "VISIOMED GROUP" ET DE SES FILIALES AU COURS DE L'EXERCICE 2014 :

Les informations ci-après concernent le groupe composé de la société "VISIOMED GROUP" et de ses filiales, en particulier la société "VISIOMED" (SAS) et la société "IN-PHARMA".

La société "ADDATEK", détenue à 50 % par la société "VISIOMED GROUP", a été mise en équivalence pour la première fois à fin 2013.

La société "NEXMED", détenue à hauteur de 10 %, ne fait pas partie du périmètre de consolidation.

A. ÉVOLUTION DU GROUPE PAR ACTIVITÉ :

Le tableau ci-après synthétise l'évolution du chiffre d'affaires consolidé du groupe par branche d'activité et par canal de distribution:

Chiffre d'affaires en M€ Normes françaises	2014	2013
Autodiagnostic médical	6,8	5,4
Bien être	4,4	5,0
Produits distribués	1,9	0,7
Divers	0,2	0,2
	13,3	11,3
Santé	7,4	7,8
Grande Distribution	2,1	1,9
Export	3,8	1,6

En 2014, les ventes de thermomètres sans contact, Thermoflash ®, ont progressé de façon spectaculaire. Ce produit, leader incontesté sur son marché, a été retenu pour participer à la lutte contre le virus Ebola.

Cela a permis de générer une forte croissance à l'International, et a été rendu possible grâce à la réactivité de l'entreprise au moment de la forte demande au pic de la crise.

Dans le même temps, les produits distribués ont connu une forte augmentation, dès l'autorisation de la vente en pharmacie des assistants d'écoute vendus par le Groupe.

La Grande Distribution a continué sa progression, avec un référencement aujourd'hui dans la très grande majorité des distributeurs, et un élargissement de la gamme des produits de Puériculture.

L'évolution de l'activité des entités du groupe est résumée ci-après :

- La société "VISIONED GROUP", holding, spécialisée dans les produits de santé et de bien être, a réalisé (comme indiqué plus en détail au paragraphe 2 A. du présent rapport) un chiffre d'affaires en progression de 44 %.
- La société "VISIONED", spécialisée dans la distribution de produits de thermométrie sans contact aux pharmacies, a réalisé un chiffre d'affaires en hausse de 13 % en 2014.
- La société "IN-PHARMA", spécialisée dans la prestation de services de distribution de produits non concurrents aux produits Visiomed pour le compte d'autres laboratoires commerciaux, a eu une activité pratiquement nulle sur 2014.

Le groupe Visiomed a continué à axer ses développements sur des produits de santé innovants en rupture avec les produits traditionnels du marché. Cette politique a permis l'annonce, en 2014, de la mise en vente de la gamme de produits connectés intelligents BewellConnect.

La société "VISIONED GROUP" continue son activité de recherche et développement et d'innovation. À cette fin, un médecin a été recruté et assure la direction médicale du Groupe, accompagné d'une équipe d'ingénieurs et développeurs, internes et externes.

B. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE 2014 :

Leadership confirmé des thermomètres sans contact

- Le groupe a maintenu sa part de marché dans sa marque phare, Thermoflash ®, malgré une conjoncture difficile, ainsi qu'une météo clémente. L'International a réussi à prendre des marchés importants, en imposant le ThermoFlash ® comme le thermomètre sans contact incontournable, aussi bien dans la lutte contre le virus Ebola que dans la prévention des fièvres épidémiologiques

Implantation poursuivie en puériculture

- La Puériculture a réussi à se développer en élargissant sa gamme, d'une part, et d'autre part en accroissant son implantation et sa distribution numérique
- Visiomed Group est toujours présent chez les grands acteurs du web (Amazon.com, Allobébé.fr, Vert Baudet et Fnac.com).

Forte croissance à l'International (+ 141 %)

- L'activité à l'international enregistre une augmentation à 3 chiffres de son activité (+ 141 %), au cours de l'exercice 2014. La stratégie de partenariats à long terme par pays porte ses fruits, permet d'accroître la visibilité du groupe, et entraîne un développement significatif et régulier des ventes à l'export.
- Les ventes importantes de ThermoFlash® fin 2014 ont montré la réussite de cette démarche.

Accroissement des dépenses Marketing pour asseoir la marque

- La visibilité du Groupe a été accrue grâce à une démarche marketing portant à la fois sur les produits phares du Groupe (Thermomètres sans contact), et sur les produits connectés BewellConnect.
- Les dépenses de marketing ont ainsi progressé de 55 %, incluant un contrat de sponsoring avec une équipe de football de renommée internationale.
- Ces dépenses ont ainsi permis de positionner la Gamme BewellConnect comme un acteur légitime dans ce nouveau et gigantesque marché de la santé connectée.

Évolution de la structure capitalistique et financière du Groupe

La société "VISIONED GROUP" a réalisé une augmentation de capital pour un montant de 1 340 040 €, hors prime d'émission de 446 680 €, le 2 juillet 2014.

À l'issue de cette augmentation, le capital social ressort à 6 777 885 €.

2. PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS ET ANALYSE DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ VISIONED GROUP :

A. COMPTES ANNUELS :

Les comptes ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Les comptes annuels vous donnent une connaissance complète des résultats et de l'activité de la Société au cours de l'exercice 2014.

Le chiffre d'affaires H.T. de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'est élevé à 3 327 300 €, contre 3 092 863 € pour l'exercice précédent, en progression de 8 %.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 5 067 823 €, contre 3 570 261 € pour l'exercice précédent, et les charges d'exploitation ressortent à 6 635 849 €, comprenant les postes suivants :

- Achats consommés.....	1 417 528 €
- Autres achats et charges externes.....	2 679 949 €
- Salaires et charges sociales	1 980 282 €
- Impôts et taxes.....	76 080 €
- Dotations aux amortissements (<i>sur immobilisations</i>)	297 868 €
- Dotations aux provisions sur actifs circulants.....	61 466 €
- Dotations aux provisions pour risques et charges	94 000 €
- Autres charges	28 677 €

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 est déficitaire de - 1 568 026 €, contre un résultat d'exploitation déficitaire de - 1 310 746 € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort déficitaire pour - 856 687 €, contre un résultat financier déficitaire de - 151 035 € pour l'exercice précédent. En 2014, le résultat financier inclut une dépréciation des titres et des comptes courants des filiales consolidées pour 908 361 €.

Le résultat courant avant impôts ressort déficitaire pour - 2 424 713 €, contre un résultat courant avant impôts déficitaire pour - 1 461 781 € pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel ressort positif de 20 885 €, contre un résultat exceptionnel déficitaire de - 1 087 899 € pour l'exercice précédent.

La société "VISIOMED GROUP" a bénéficié d'un crédit impôt export de 14 672 €.

Compte tenu des éléments qui précèdent, l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'est traduit par une perte nette comptable de - 2 389 157 €, ainsi que vous avez pu le constater dans les documents qui ont été mis à votre disposition.

Nous vous rappelons que l'exercice clos le 31 décembre 2013 avait enregistré une perte de - 2 549 681 €.

B. SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ - RISQUES DIVERS - DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS :

Situation financière - Endettement :

Au 31 décembre 2014, dans les comptes sociaux de Visiomed Group, les capitaux propres s'élèvent à 4 479 584 €.

L'endettement de la société "VISIOMED GROUP" au 31 décembre 2014 s'élève à 858 293 €, dont 749 970 € d'emprunt obligataire à long terme, 90 000 euros d'intérêts courus sur cet emprunt, le reliquat étant composé de concours bancaires courants. La trésorerie s'élève à 1 172 585 € (incluant 700 000 € de valeurs mobilières de placement nantis), soit une trésorerie nette positive de 314 292 €.

La société "VISIOMED GROUP" a une dette fournisseur de 616 30 € vis-à-vis de la société "VISIOMED".

Risques divers :

Une information complète sur l'ensemble des risques affectant la société figure dans le prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro 11-230 le 17 juin 2011, disponible sur site de la Société (www.visiomed-lab.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

Information sur les délais de paiement des fournisseurs :

Conformément à l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, vous trouverez en annexe au présent rapport la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs de la société "VISIOMED GROUP", par date d'échéance.

C. ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ :

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Le 29 janvier 2015, une augmentation de capital réservée avec suppression du droit préférentiel de souscription a été réalisée pour un montant de 2 375 343 € par l'émission de 1 583 562 actions nouvelles à 1,5 € assortie d'une prime d'émission de 2,23 € par action et a permis de lever un total de 5 906 686 €.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir :

L'année 2015 est l'année du lancement d'une gamme complète de produits connectés de santé et de sécurité. Ces lancements qui vont s'échelonner tout au long de l'année devraient permettre de réaliser des premières ventes et référencements significatifs.

Grâce à son département Recherche et Développement et à la caution médicale sur plusieurs des produits développés, la société "VISIOMED GROUP" est en passe de se positionner comme un acteur de référence dans le domaine de la santé connectée.

D. FILIALES ET PARTICIPATIONS :

a) Société mise en équivalence :

La société "ADDATEK" est mise en équivalence depuis la consolidation des comptes de l'année 2013.

b) Situation des filiales et sociétés contrôlées :

Au 31 décembre 2014, la société "VISIOMED GROUP" contrôle (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) les sociétés suivantes :

- * **Société "VISIOMED"**, société par actions simplifiée au capital de 274 010 €, dont le siège social est à PARIS (75116) - 8, avenue Kléber, identifiée sous le numéro 498 785 112 R.C.S. PARIS, contrôlée directement à 95,43 % ;
- * **La société "IN-PHARMA"**, société par actions simplifiée au capital de 41 500 €, dont le siège social est à PARIS (75116) - 8, avenue Kléber, identifiée sous le numéro 487 766 784 R.C.S. PARIS, contrôlée directement à 100 %.
- * La société « ADDATEK » , société basée à Taïwan, détenue à 50 %, fabrique les éthylotests chimiques
- * La société Nexmed, société basée à Shenzhen, Chine, détenue à 10 %, fabrique, entre autres, les Thermoflash (r)

L'activité de ces sociétés a été présentée lors de notre exposé ci-dessus sur l'évolution de l'activité du groupe.

Le tableau ci-après présente les filiales de la société "VISIOMED GROUP" :

NOM DES FILIALES	% Détention	Capital	Captiaux		
			Propres	RN 2014	RN 2013
SAS IN-PHARMA 75 116 PARIS	100%	41 500	-16 487	-58 034	-20 862
SAS VISIOMED 75116 PARIS	95,43%	274 010	-372 881	-894 949	479
DIV ADDATEK LTD 99 TAIWAN ROC	50%	201 400	-41 567	-132 293	-92 154
DIV NEXMED TECHNOLOGY 99 SHENZEN	10%	129 000	87 732	123 680	1 840

3. COMPTES CONSOLIDÉS :

Bien que la Société ne soit pas tenue à consolidation, nous vous présentons et soumettons à votre approbation les comptes consolidés du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Les comptes consolidés ont été établis dans le cadre de la présentation des comptes à la Bourse sur le marché Alternext, et, en conséquence, constituent des comptes complets au regard des règles et principes comptables français.

Ces comptes ont été établis selon les règles et méthodes décrites dans l'annexe aux comptes consolidés.

3.1 Périmètre de consolidation :

Société	Pays	% de détention	Première année de consolidation
VISIOMED SAS	France	95,43 %	2010
IN PHARMA	France	100 %	2010
ADDATEK	Taiwan	50%	2013

3.2 Présentation des chiffres consolidés - Évolution de l'activité du groupe consolidé :

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 13 307 K€ en 2014, contre 11 268 K€ pour l'exercice précédent. Le total des produits d'exploitation s'est élevé à 13 347 K€, contre 11 681 K€ pour l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation s'est élevé à 15 661 K€, contre 13 593 K€ pour l'exercice précédent, et se décompose comme suit :

- Marchandises consommées	6 073 325 €
- Autres achats et charges externes	4 678 614 €
- Impôts, taxes et versements assimilés.....	155 150 €
- Salaires et traitements	2 866 900 €
- Charges sociales	1 072 104 €
- Dotations aux amortissements (<i>sur immobilisations</i>).....	288 261 €
- Dotations aux provisions (<i>pour risques et charges et actifs circulants</i>).....	485 458 €
- Autres charges	41 453 €

Le résultat d'exploitation consolidé est négatif pour un montant de - 2 314 043 €, contre - 1 912 095 € pour l'exercice précédent. L'exercice se traduit donc par une perte nette consolidée part groupe de - 2 597 586 €, contre -2 607 952 € en 2013.

L'évolution de l'activité du groupe en 2014 a été exposée au point 1 du présent rapport.

3.3 Évolution prévisible et perspectives d'avenir du groupe consolidé :

Le Groupe déploie en 2015 sa gamme de produits connectés.

Le département Recherche et Développement, animé par le recrutement d'un médecin, renforcé par une équipe d'ingénieurs et de développeurs, permettra au Groupe d'élaborer de nouveaux produits et services qui en feront un acteur majeur dans l'e-santé et la m-santé.

Après une année 2014 ayant démontré la réussite de la stratégie de développement du groupe à l'international, le groupe accélère en se dotant de responsables de zones intervenants directement sur les marchés ciblés, et permettant de créer des réseaux fiables.

Grâce au succès de la présence du Groupe au salon CES à Las Vegas, et à la forte image remportée lors de cette manifestation, la Direction a décidé d'implanter une filiale aux États Unis dans le courant du deuxième trimestre 2015.

4. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT :

A) Approbation des comptes annuels 2014 :

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes tels qu'ils viennent de vous être présentés.

B) Dépenses et charges somptuaires (CGI, art. 223 quater et 39-4) :

Les dépenses et charges non déductibles fiscalement sont les suivantes :

- Amortissements excédentaires (article 39-4 du C.G.I.) :	24 298 €
- Taxe sur les voitures particulières des sociétés :	5 546 €
- Provisions et charges à payer non déductibles :	9 518 €
- Amendes et pénalités :	666 €

Nous vous demandons, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, d'approuver le montant des amortissements excédentaires de 24 298 € et l'impôt sur les sociétés théorique correspondant de 8 099 €.

C) Affectation du résultat :

Nous vous proposons d'affecter au compte "Report à nouveau" débiteur la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2014, qui s'élève à -2 597 586 €.

D) Rappel des dividendes distribués :

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il vous est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des 3 précédents exercices sociaux.

Vous voudrez bien donner acte de l'information reçue à ce titre.

5. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE :

A) Quitus aux organes sociaux :

Nous vous demandons de donner quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice 2014.

B) Liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés par les mandataires sociaux :

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 - alinéa 4 - du Code de commerce, nous vous indiquons en annexe au présent rapport les mandats, ainsi que toutes fonctions, salariées ou non, exercées au sein de la société, des sociétés du groupe et de toutes sociétés tierces, françaises ou étrangères, de chaque mandataire social.

C) État des délégations de pouvoirs pour les opérations d'augmentation de capital :

Vous trouverez en annexe un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité données par l'assemblée générale au Conseil d'administration pour réaliser ou décider des augmentations de capital. Ce tableau fait apparaître l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

D) Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce :

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions nouvelles visées aux articles L. 225-38 à L. 225-42 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'administration.

Votre Commissaire aux comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

E) Conventions réglementées visées à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce :

Aucune convention visée à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Il est rappelé que les conventions visées à cet article sont celles conclues directement ou par personne interposée entre, d'une part, le Directeur Général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

F) Jetons de présence :

Il vous est proposé d'allouer un montant global des jetons de présence à répartir entre les administrateurs, au titre de l'exercice en cours, de 20 000 €.

6. PARTICIPATION DE SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL :

À la clôture de l'exercice social 2014, aucun salarié de la Société ne détenait de participation au capital de la Société dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise (PEE) ou d'un fonds commun de placement d'entreprise.

7. RAPPEL DES BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CRÉATEURS D'ENTREPRISE :

Il est rappelé que, suivant assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2009, le Conseil d'administration, dans sa séance du 13 avril 2010, a attribué, au profit de deux salariés, 224 511 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise donnant droit de souscrire à 112 255 actions nouvelles.

Ces bons sont exerçables à partir du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 à un prix d'exercice de 2,25 € et selon la parité d'exercice pour leurs titulaires de 2 BSPCE exercés pour 1 action nouvelle souscrite.

8. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA RÉPARTITION DU CAPITAL ET À L'AUTOCONTRÔLE :

En application de l'article L. 233-13 du Code de commerce, sont mentionnées en annexe au présent rapport, l'identité des personnes physiques ou morales détenant, au 31 décembre 2014, directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales de la Société. Cette annexe fait également apparaître les modifications intervenues au cours de l'exercice.

Nous vous indiquons en outre qu'aucune des sociétés contrôlées par la société "VISIONMED GROUP" ne détient d'action dans le capital de la Société.

Les actions VISIONMED GROUP détenues par la Société, au cours du dernier exercice, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'assemblée générale du 15 juin 2011, et renouvelé lors de l'assemblée générale du 18 juin 2014, sont indiquées dans le tableau figurant en annexe. Ces actions sont gérées pour compte par la société "PORTZAMPARC", Nantes.

9. RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER RÉALISÉES AU COURS DU DERNIER EXERCICE :

En application de l'article 223-26 du Règlement de l'AMF et de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, nous vous informons que Monsieur Éric SEBBAN, Président du Conseil d'administration et Directeur Général, a procédé sur le marché en 2014, à la cession de 109 058 actions pour 229 408 euros et à l'achat de 3 400 actions pour 8 943 euros de la société "VISIONMED GROUP".

10. MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL :

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social
Actions composant le capital en début d'exercice	3 625 230	1,5 €	5 437 845 €
Augmentations de capital	+ 893 360	1,5 €	1 340 040 €
Actions composant le capital en fin d'exercice	4 518 590	1,5 €	6 777 885 €

Une augmentation de capital, le 1^{er} juillet 2014, de 1 340 040 € a été réalisée par l'émission de 893 360 actions nouvelles à 1,5 € assortie d'une prime d'émission de 0,50 € par action.

11. ÉVOLUTION DU TITRE - RISQUE DE VARIATION DE COURS :

Au cours de l'année 2014, 30 596 249 actions ont été échangées sur le marché ALTERNEXT de NYSE Euronext Paris.

Le cours, qui cotait 8,00 € au 1^{er} jour de cotation, ressort à 5,95 € à la fin de l'exercice.

Le cours le plus bas enregistré s'est situé à 1,82 €, le 8 janvier 2014, et le cours le plus haut à 728 €, le 19 décembre 2014.

La capitalisation boursière à la fin de l'exercice 2014 ressortait à 26 885 610 €.

12. ANNEXES :

Afin de compléter votre information, figurent en annexe au présent rapport :

- le tableau prévu à l'article R. 225-102 du Code de commerce, faisant apparaître les résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices ;
- le tableau faisant apparaître les résultats consolidés du groupe au cours des 5 derniers exercices ;
- la liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés par les mandataires sociaux ;
- les renseignements relatifs à la répartition du capital et à l'autocontrôle ;
- l'état des délégations de pouvoirs pour les opérations d'augmentation de capital ;
- la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance ;
- l'information relative au programme de rachat d'actions.



PARIS, le 27 avril 2015

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Mandats et fonctions (salariées ou non) exercés au sein de la Société, des sociétés du groupe et de toutes sociétés tierces, françaises ou étrangères de chaque mandataire social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 al. 3 du Code de commerce, sont indiqués ci-dessous les mandats ainsi que toutes fonctions (salariées ou non) exercés au sein de la Société, des sociétés du groupe et de toutes sociétés tierces françaises ou étrangères, par chaque mandataire social.

Nom	Fonctions au sein de la société "VISIONED GROUP"	Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés	
		Société	Mandat ou fonctions
Eric SEBBAN	Président du Conseil d'administration Administrateur	VISIONED S.A.S.	Président
Olivier HUA	Administrateur	Avanquest Software Trace One SA	Administrateur Vice-Président du CS
Gilles SOUFFIR	Administrateur	VISIONED S.A.S. VISIONED S.A.S.	Responsable Grands Comptes Administrateur

Seuils prévus par l'article L. 233-13 du Code de Commerce

	Au 31 décembre 2014		Au 31 décembre 2013	
	% du capital	% droits de vote	% du capital	% droits de vote
Eric SEBBAN	20,05%	40,03%	27,91%	43,64%
IdInvest Partners	10,00%	10,00%	30,08%	23,52%
Matignon Investissement et Gestion	0,00%	0,00%	8,68%	6,79%
INOCAP	0,00%	0,00%	12,75%	9,96%
Public + Divers	69,95%	49,97%	20,58%	16,09%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

**DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIÈRE
D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

Date de l'assemblée	Nature de la délégation	Utilisation de la délégation
23/01/2015	<p>Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 2 000 000 €, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, dans le cadre du dispositif TEPA et conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce.</p> <p>Délégation valable 18 mois.</p>	<p>Le Conseil d'administration a procédé, lors de ses réunions des 23 et 28 janvier 2015, à une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 2 113 183,01 €, prime d'émission incluse, par création et émission de 566 537 actions nouvelles de 1,50 € de nominal.</p>
23/01/2015	<p>Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 1 800 000 €, par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'un placement privé.</p> <p>Délégation valable 18 mois.</p>	<p>Le Conseil d'administration a procédé, lors de ses réunions des 23 et 28 janvier 2015, à une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 3 793 503,25 €, prime d'émission incluse, par création et émission de 1 017 025 actions nouvelles de 1,50 € de nominal.</p>
23/01/2015	<p>Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations du capital social d'un montant nominal maximum de 5 300 000 €, par l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'une offre au public.</p> <p>Délégation valable 18 mois.</p>	<p align="center">Néant</p>
23/01/2015	<p>Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 5 300 000 €, par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.</p> <p>Délégation valable 18 mois.</p>	<p align="center">Néant</p>

N.B. : Les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations de compétence visées ci-dessus ne pourront excéder un montant nominal global de 9 100 000 €.

Information sur les délais de paiement des fournisseurs de la Société

À fin 2013, le solde des dettes fournisseurs par dates d'échéances était le suivant :

- échues au 31 décembre 2013 :	351 877 €
- à échéance du 15 janvier 2014 :	118 164 €
- à échéance du 31 janvier 2014 :	15 848 €
- à échéance non déterminée : (Factures non parvenues).....	172 888 €
	<hr/>
Total égal à.....	658 777 €

À fin 2014, le solde des dettes fournisseurs par dates d'échéances était le suivant :

- échues au 31 décembre 2014 :	185 200 €
- à échéance du 15 janvier 2015 :	142 857 €
- à échéance du 31 janvier 2015 :	915 125 €
- à échéance non déterminée : (Factures non parvenues).....	309 401 €
	<hr/>
Total égal à.....	1 552 583 €

Information sur le programme de rachat d'actions

Conformément à l'article L. 225-211 alinéa 2 modifié du Code de commerce, nous vous informons des actions acquises par la Société, au cours du dernier exercice, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions propres autorisé par les assemblées générales du 19 juin 2013 :

Contrat de liquidités

Cloture	Titres	Cours Moyen Achat	Dernier Cours	Valorisation
31/01/2014	8 372	1,9782	1,9824	16 561
28/02/2014	38 620	2,3144	2,2725	89 382
31/03/2014	46 136	2,5416	2,6206	117 259
30/04/2014	50 499	2,9722	2,9977	150 095
31/05/2014	27 653	2,6179	2,3788	72 392
30/06/2014	36 881	2,7132	2,8000	100 065
31/07/2014	28 127	2,3636	2,0400	66 481
31/08/2014	12 694	2,0803	2,1600	26 408
30/09/2014	15 899	2,1454	2,0000	34 109
31/10/2014	25 353	1,9793	1,9000	50 180
30/11/2014	18 109	2,0651	2,2700	37 397
31/12/2014	179 369	5,4926	5,9500	985 197

SOCIETE VISIONMED GROUP

Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2010	2011	2012	2013	2014
A - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
1. Capital social (en €)	5 818 978	10 417 448	11 017 448	5 437 845	6 777 885
2. Nombre d'actions	2 909 489	2 604 362	2 754 362	3 625 230	4 518 590
B - OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE (EN €)					
1. Chiffres d'affaires hors taxes	1 125 711	2 787 500	3 092 864	3 327 300	4 781 884
2. Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-840 527	-4 610 044	-2 379 144	-2 055 827	-1 991 825
3. Impôts sur les bénéfices	0	-236 077	0	0	14 672
4. Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
5. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-994 662	-4 692 885	-2 832 003	-2 549 681	-2 389 157
6. Résultat distribué	0	0	0	0	0
C - RESULTAT PAR ACTION (EN €)					
1. Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,29	-1,68	-0,86	-0,69	-0,44
2. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-0,34	-1,80	-1,03	-0,86	-0,53
3. Dividende net attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D - PERSONNEL					
1. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	13	23	25	25	26
2. Montant de la masse salariale de l'exercice (en €)	758 844	1 180 301	1 197 744	1 140 123	1 423 212
3. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc) (En €)	308 858	499 180	510 911	457 008	557 070

GROUPE VISIONED

Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2010	2011	2012	2013	2014
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en €)	5 818 978	10 417 448	11 017 448	5 437 845	6 777 885
Nombre d'actions	2 909 489	2 604 362	2 754 362	3 625 230	4 518 590
OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE (EN €)					
Chiffres d'affaires hors taxes	10 288 201	12 548 275	13 731 737	11 268 303	13 306 682
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 545 669	-1 478 982	-1 922 570	-2 104 684	-1 667 139
Impôts sur les bénéfices	-1 151	-2 263	-1 030	-1 883	711
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-2 067 579	-2 302 896	-2 805 866	-2 607 952	-2 597 586
RESULTAT PAR ACTION (EN €)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,53	-0,57	-0,69	-0,71	-0,37
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-0,71	-0,88	-1,02	-0,88	-0,57
Dividende net attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	81	79	83	77	79
Montant de la masse salariale de l'exercice (en €)	2 708 491	3 338 054	3 212 638	2 660 155	2 866 900
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc) (En €)	1 151 559	1 426 929	1 277 786	1 030 225	1 072 104

GROUPE VISIONMED

Société anonyme au capital de 6 777 885 euros

Siège social : 8 avenue KLEBER – 75116 Paris

**Comptes consolidés
au 31 décembre 2014**

SOMMAIRE

	Page
1 – RAPPORT D’ACTIVITE 2014	3
2 – Comptes Consolidés AU 31 DECEMBRE 2014	
• Bilan	7
• Compte de résultat	9
• Tableau des flux de trésorerie	11
3 – ANNEXE	12
I. Evénements majeurs – périmètre – méthodes de consolidation	13
II. Paramètre de consolidation et méthode de consolidation	13
III. Principes comptables généraux et présentation des comptes	14
IV. Informations complémentaires sur le bilan	19
V. Informations complémentaires sur le compte de résultat	23
VI. Autres informations	25

*

* *

1 – RAPPORT D'ACTIVITE 2014

Amélioration de la marge brute et du résultat d'exploitation

En k€ Normes françaises – Données auditées	2014	2013
Chiffre d'affaires	13 307	11 268
Marge brute	7 233	6 476
<i>Taux de marge brute</i>	<i>54%</i>	<i>57%</i>
Résultat d'exploitation	-2 314	-1 912
Résultat courant avant impôt	-2 297	-2100
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-301	-301
Résultat net, part du Groupe	-2 598	-2 608

Le tableau ci-après synthétise l'évolution du chiffre d'affaires du groupe par branche d'activité et par canal de distribution:

Chiffre d'affaires en M€ Normes françaises	2014	2013
Autodiagnostic médical	6,8	5,4
Bien être	4,4	5,0
Produits distribués	1,9	0,7
Divers	0,2	0,2
	13,3	11,3
Santé	7,4	7,8
Grande Distribution	2,1	1,9
Export	3,8	1,6

Grâce aux investissements continus de la société pour maintenir une solide capacité d'innovation, VISIOMED GROUP a enregistré une montée en puissance de sa dynamique commerciale tout au long de l'année dans un contexte économique pourtant peu porteur.

Le segment Santé représente 55% du chiffre d'affaires 2014. L'activité a été pénalisée par l'effet de base défavorable lié à l'arrêt brutal courant 2013 des ventes de deux lignes de produits (éthylotests et inhalateurs électroniques) qui pèse pour 1,2 M€. Le reste de l'activité est en croissance malgré une conjoncture économique défavorable et l'absence de pathologies.

L'activité dans les réseaux de Grande Distribution (16% des ventes en 2014) progresse de +12% sur un an. Cette performance est d'autant plus prometteuse que la commercialisation des objets de santé connectée de la gamme BewellConnect® n'a démarré que sur les 2 derniers mois de l'année.

L'International a enregistré une explosion de ses facturations avec une croissance de +141%. Les ventes réalisées par l'International représentent désormais 29% de l'activité. Le Groupe VISIOMED récolte les fruits de l'engouement pour son produit historique, ThermoFlash®, dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de virus Ebola.

Le taux de marge brute s'établit à 54%, une baisse due à un bond significatif des ventes de produits distribués. Hors mise au rebut, la marge se maintient au même niveau qu'en 2013, soit 57%.

La décision prise en début 2014 d'étoffer l'équipe de recherche et développement, en particulier par la nomination à sa tête d'un médecin et d'une équipe de développeurs, d'une part, et de mettre l'emphase sur un déploiement marketing ciblé, d'autre part, explique l'augmentation des charges externes et des salaires.

Le résultat net ressort à - 2 598 K€, contre -2 607K€ l'année précédente, intégrant 16 K€ de produits financiers, et 301 K€ d'amortissement linéaire qui soldent les écarts d'acquisition (en application des normes comptables françaises).

2 – COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014

BILAN ACTIF				
Montants exprimés en €	31/12/2014			31/12/2013
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Ecart d'acquisition	1 505 930	1 505 930	0	301 186
Fonds commercial	0	0	0	0
Frais de recherche et développement	141 490	66 487	75 003	57 615
Concessions, brevets, marques et droits similaires	4 134 929	59 593	4 075 336	4 059 944
Autres immobilisations incorporelles	868 846	146 852	721 994	686 239
Immobilisations corporelles				
Terrains et constructions				
Installations technique, matériel industriel	1 170 316	905 851	264 465	296 697
Autres immobilisations corporelles	478 010	276 350	201 660	223 976
Immobilisations financières				
Titres de participation	12 900	0	12 900	12 899
Titres mis en équivalence	0	0	0	54 633
Autres immobilisations financières	85 916	0	85 916	149 104
TOTAL (1)	8 398 337	2 961 063	5 437 273	5 842 293
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Marchandises	2 503 207	432 863	2 070 344	3 431 822
Créances				
Avances versées sur commandes en cours	278 168	0	278 168	155 384
Clients et comptes rattachés	3 536 414	39 095	3 497 319	1 318 972
Impôts différés actif	9 459	0	9 459	8 748
Autres créances	1 163 753	46 963	1 116 790	695 558
Valeurs mobilières de placement	889 103	0	889 103	803 742
Disponibilités	1 417 768	0	1 417 768	274 666
Comptes de régularisation actif	292 090	0	292 090	85 553
TOTAL (2)	10 089 962	518 921	9 571 041	6 774 445
TOTAL ACTIF (1)+(2)	18 488 299	3 479 984	15 008 314	12 616 738

BILAN PASSIF		
Montants exprimés en €	31/12/2014	31/12/2013
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	6 777 885	5 437 845
Primes d'émission	3 090 171	2 704 756
Réserve légale	20 943	20 943
Réserves consolidées	-2 891 351	-283 400
Résultat consolidé	-2 597 586	-2 607 952
TOTAL CAPITAUX PROPRES (1)	4 400 063	5 272 193
PROVISIONS		
Ecarts d'acquisition négatif	0	674
Provisions pour risques	381 308	239 225
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (2)	381 308	239 899
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles	839 970	809 970
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	139 641	724 412
Dettes d'exploitation		
Avances reçues sur commandes en cours	3 363	584
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 058 553	3 234 105
Dettes fiscales et sociales	1 571 686	1 441 435
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	79 283	0
Autres dettes	3 534 448	894 139
TOTAL DETTES (3)	10 226 944	7 104 645
TOTAL PASSIF (1)+(2)+(3)	15 008 314	12 616 738

Le nombre d'actions au 31 décembre 2014 est de 4 518 590, et le nombre d'actions dilué est de 4 797 505.

COMPTE DE RESULTAT 1 ERE PARTIE

Montants exprimés en €	31/12/2014 Net	31/12/2013 Net
Ventes de marchandises	13 082 607	11 141 016
Production vendue de biens et services	224 075	127 287
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	13 306 682	11 268 303
Subventions d'exploitation	0	3 997
Reprises d'amortissements, provisions et transferts de charges	37 454	405 790
Autres produits	3 083	3 239
PRODUITS D'EXPLOITATION	13 347 220	11 681 329
Achats de marchandises	4 862 828	4 790 549
Variations de stocks	1 152 149	-73 630
Achats de matières premières et approvisionnements	58 347	75 602
Autres achats et charges externes	4 678 614	4 225 896
Impôts et taxes	155 150	160 245
Salaires et traitements	2 866 900	2 660 155
Charges sociales	1 072 104	1 030 225
Dotations aux amortissements	288 261	292 765
Dotations aux provisions sur actifs circulants	279 650	151 014
Dotations aux provisions pour risques et charges	205 808	89 200
Autres charges	41 453	191 405
CHARGES D'EXPLOITATION	15 661 263	13 593 424
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 314 043	-1 912 095
Produits financiers	223 645	78 194
Charges financières	207 428	219 676
RESULTAT FINANCIER	16 217	-141 482
Quote part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0	-46 067
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-2 297 826	-2 099 644

COMPTE DE RESULTAT 2 EME PARTIE

Montants exprimés en €	31/12/2014	31/12/2013
	Net	Net
Produits exceptionnels	99 801	71 065
Charges exceptionnelles	113 757	276 304
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-13 956	-205 239
Impôts sur les bénéfices	-14 672	0
Impôts différés	-711	1 883
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions	301 186	301 186
TOTAL DES PRODUITS	13 670 666	11 830 588
TOTAL DES CHARGES	16 268 251	14 438 540
RESULTAT NET DES ACTIVITES	-2 597 586	-2 607 952
RESULTAT CONSOLIDE (PART GROUPE)	-2 597 586	-2 607 952
RESULTAT PAR ACTION PART DU GROUPE	-0,57	-0,72
RESULTAT DILUE PAR ACTION	-0,54	-0,67

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE			
	R 99-02	31/12/2014	31/12/2013
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net consolidé		-2 597 586	-2 607 952
Variation des impôts différés		-711	1 883
Dotations aux amortissements et provisions		849 888	746 876
Reprises des amortissements et provisions		-64 399	-672
Quote part de résultats des sociétés mises en équivalence		0	46 067
- (+) values de cession des immobilisations		0	19 058
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (1)		-1 812 808	-1 794 740
Variation des ICNE		30 000	30 000
Variation nette d'exploitation		2 236 901	-626 293
Variation de stock		1 361 478	-275 097
Variation des créances d'exploitation		-2 722 364	-87 265
Variation des dettes d'exploitation		3 597 787	-263 931
Variation nette hors exploitation		-206 537	37 430
Charges et produits constatées d'avance		-206 537	37 430
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (2)		2 060 364	-558 863
Flux net de trésorerie généré par l'activité (3) = (1)+(2)		247 557	-2 353 603
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Décaissements / acquisitions immobilisations incorporelles		-142 713	-146 228
Décaissements / acquisitions immobilisations corporelles		-159 535	-197 564
Encaissements / cessions immobilisations corporelles		0	418
Variation des dettes sur immobilisations		79 283	
Décaissements / acquisitions immobilisations financières			
Encaissements / cessions immobilisations financières		63 188	31
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (4)		-159 777	-343 343
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital ou apport en compte courant		1 786 720	1 741 736
Variation des intérêts sur Comptes Courants			
Frais d'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission		-61 265	-48 555
Flux net de trésorerie lié aux opérations financement (5)		1 725 455	1 693 181
VARIATION DE TRESORERIE (3)+(4)+(5)		1 813 234	-1 003 765
TRESORERIE A L'OUVERTURE		353 996	1 357 761
TRESORERIE A LA CLOTURE		2 167 230	353 996
Disponibilités		1 417 768	274 666
Valeurs mobilières de placement (valeur nette)		889 103	803 742
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-139 641	-724 412
TRESORERIE A LA CLOTURE		2 167 230	353 996

3 - ANNEXE

I. EVENEMENTS MAJEURS - PERIMETRE - METHODES DE CONSOLIDATION

A/ Chiffes clés 2014

Le chiffre d'affaires 2014 s'élève à 13,3 M€, en hausse par rapport à 2013 de 18 %. La forte croissance à l'International, due à l'engouement pour le produit historique du Groupe, ThermoFlash®, dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de virus Ebola, l'augmentation du chiffre d'affaires auprès des grandes surfaces spécialisées, le lancement des produits connectés sur 2014 (avec la gamme Bewell) et la hausse de la gamme Distribution (principalement les assistants d'écoute) justifient cette performance.

Une augmentation de capital a été réalisée le 2 juillet 2014, d'un montant de 1 340 040 €, par l'émission de 893 360 actions nouvelles à 1,5 € de nominal assortie d'une prime d'émission de 0,50 € par action, soit 446 680 euros

Un courrier a été reçu par Visiomed SAS de l'administration fiscale faisant état d'un avis de vérification de comptabilité au titre des années 2012 et 2013. Ce contrôle a démarré le 6 novembre 2014. Aucune notification n'a été reçue à ce stade.

B/ Évènements intervenus après le 31 décembre 2014

Le 29 janvier 2015, une augmentation de capital réservée avec suppression du droit préférentiel de souscription a été réalisée pour un montant de 2 375 343 €, par l'émission de 1 583 562 actions nouvelles à 1,5 €, assortie d'une prime d'émission de 2,23 € par action et a permis de lever un total de 5 906 686 euros.

II. Périmètre de consolidation et méthode de consolidation

Les comptes consolidés établis au 31 décembre 2014 regroupent par intégration globale l'ensemble des filiales du groupe détenues à plus de 50%.

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs comptes annuels au 31 décembre 2014.

Liste des sociétés consolidées est la suivante:			2014	2013
VISIOMED SAS	Paris	Intégration globale	100%	100%
IN PAHRMA SAS	Paris	Intégration globale	100%	100%
ADDATEK	Taiwan	Mise en équivalence (*)	50%	50%

(*) La société ADDATEK a été mise en équivalence pour la première fois en 2013.

Les sociétés du groupe In Pharma et Visiomed SAS ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale, c'est-à-dire à 100% poste par poste, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires et après élimination des opérations intra-groupe.

Sont consolidées par intégration globale les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le groupe. Le contrôle exclusif est présumé lorsque le groupe détient au moins 50% des droits de vote.

La méthode de la mise en équivalence (MEE) est appliquée par le Groupe lorsque la société consolidante exerce une influence notable sur la société dont les comptes sont consolidés.

L'influence notable est présumée lorsque la société consolidante détient directement ou indirectement une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote.

La société Addatek a été mise en équivalence sur 2014 en dépit d'un pourcentage de détention de 50 % des droits de vote. En effet, le management considère qu'il n'exerce pas de contrôle exclusif sur cette filiale mais uniquement une influence notable.

Les comptes consolidés sont établis sur la base des comptes des sociétés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2014.

Les actifs, les passifs, les charges et les produits significatifs des sociétés consolidées sont évalués et présentés selon des méthodes homogènes au sein du groupe. En conséquence, des retraitements sont opérés préalablement à la consolidation dès lors que des divergences existent entre les méthodes comptables et leurs modalités d'application retenues pour les comptes individuels des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation et celle retenues pour les comptes consolidés.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au groupe.

La société Addatek est détenue à 50 % par Visiomed Group. Elle a été intégrée pour la première fois sous forme de mise en équivalence en 2013 : en effet, le management considère exercer une influence notable sur cette filiale.

La société NEXMED n'est pas incluse dans le périmètre de consolidation, le management considère qu'aucun contrôle n'est exercé sur cette filiale détenue à 10 % par Visiomed Group.

III. PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX ET PRESENTATION DES COMPTES

1. Contexte de l'établissement de ces comptes consolidés

Les comptes consolidés ont été établis dans le cadre de la présentation des comptes à la Bourse sur le marché Alternext, en conséquence, et constituent des comptes complets au regard des règles et principes comptables français.

Visiomed Group SA est une société de droit français.

Ces comptes consolidés ont été établis en conformité avec les règles et principes comptables français.

Ils sont présentés en euros.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 sont établis conformément aux principes comptables décrits dans cette annexe et appliqués de façon constante.

Ces principes respectent les dispositions légales et réglementaires du règlement CRC n° 99-02 homologué par arrêté du 22 juin 1999.

Les méthodes d'évaluation et de présentation étant homogènes au sein du groupe, il n'a pas été pratiqué de retraitements sur les comptes sociaux des filiales.

Les sociétés du groupe appliquent les règlements CRC n° 2002-10, relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs, et n° 2004-06, relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs.

2. Écarts d'acquisition

Dans un délai n'excédant pas un an suivant l'exercice d'entrée des filiales et participations dans le périmètre de consolidation, une évaluation de l'ensemble des éléments identifiables acquis (actifs et passifs) est réalisée y compris pour les marques et parts de marché quand celles-ci sont évaluables de manière fiable.

Le solde résiduel de l'écart constaté entre le coût d'acquisition des titres et la part du Groupe dans les capitaux propres est alors inscrit à l'actif ou au passif du bilan dans le poste "Ecart d'acquisition". Ces écarts d'acquisition sont amortis sur une durée de 5 ans et la valeur résiduelle fait l'objet d'un test de dépréciation à la clôture si un indice de perte de valeur est constaté.

Concernant de la filiale In Pharma, acquise en mars 2010, l'écart d'acquisition a été calculé sur la base de la situation nette au 1^{er} janvier 2010. Il est ressorti pour un montant négatif de 3362 €. Cet écart a donc été comptabilisé en « Provisions pour risques et charges ». Il est repris en produits exceptionnels par cinquième, chaque année.

3. Impôts différés

Les impôts différés sont constatés au taux de 33,33%, selon la méthode du report variable :

- sur les décalages temporaires apparaissant entre les résultats comptables et les résultats fiscaux ;
- sur les retraitements de consolidation ;
- sur des éventuels déficits fiscaux dans la mesure où les bénéfices imposables futurs seront suffisants pour assurer leur utilisation.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner, selon l'utilisation prévue. Tous ces coûts qui ne

font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

L'amortissement est calculé afin de prendre en compte la dépréciation économique, selon les modes et durées suivantes :

• Brevets	L	20 ans
• Recherche et développement	L	3 ans
• Logiciels	L	1 à 3 ans
• Installations techniques	L	5 ans
• Matériel et outillage	L	5 ans
• Agencements et installations générales	L	5 ans
• Matériel de bureau et informatique	L	3 à 5 ans
• Mobilier	L	5 ans

Immobilisations incorporelles :

La société apprécie à la date de clôture, à partir des informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices de perte de valeur. En cas d'indice de perte de valeur, la société met en œuvre des tests de dépréciation (afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable auquel cas une provision pour dépréciation des immobilisations correspondantes est constatée). La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession. Les résultats de cette méthode peuvent être ajustés par des évaluations externes si nécessaires. Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la plus forte des valeurs (valeur d'utilité et / ou valeur d'usage) demeure inférieure à la valeur des actifs incorporels.

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de marques pour une valeur nette de 3 765 K€ au 31 décembre 2014. Ces marques, bien qu'elles fassent l'objet d'une protection juridique, ne sont pas amortissables, la durée de consommation des avantages économiques n'étant pas déterminable à l'acquisition. Le management s'est assuré du caractère non amortissable de ces actifs en démontrant que ces actifs n'ont pas de fin prévisible et que les avantages économiques futurs devraient perdurer (notamment au regard de l'analyse de la notoriété et du positionnement de la marque, du secteur d'activité et de l'examen des business plans et des budgets de publicité). En 2014, les marques ont fait l'objet d'un test de dépréciation complété par un rapport d'évaluateur externe confirmant l'absence de dépréciation.

Les frais de développement constatés à l'actif répondent aux critères d'activation :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement ;

- La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ; la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables.

La société doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour

L'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.

Elle doit pouvoir, en outre, évaluer de manière suffisamment fiable les avantages économiques futurs attendus.

Ils sont amortis sur une durée de 3 années.

5. Immobilisations financières

Ce poste comprend des dépôts de garantie versés et comptabilisés à leur valeur d'origine.

6. Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués sur la base du coût moyen pondéré (intégrant les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par chaque entité auprès de l'administration fiscale, ainsi que des frais de transport, de manutention et d'autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services). Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et d'autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

La méthode de valorisation utilisée pour les stocks est le coût moyen unitaire pondéré.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiqués ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé

7. Créances et ventes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.

Une provision pour dépréciation est pratiquée le cas échéant pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

8. Valeurs Mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement répondent aux critères suivants (AFG-AFTE 8 mars 2006) :

- placements à court terme ;
- très liquides ;
- facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- soumis à un niveau négligeable de changement de valeur.

Les titres cotés sont évalués au cours moyen du dernier mois.

Les titres non cotés sont estimés à leur valeur probable de négociation à la date de clôture de l'exercice.

Les actions propres rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité ayant pour objet à la fois la liquidité des transactions et la régularité des cours sont classées en immobilisations financières.

Lorsque le contrat conclu avec le PSI prévoit uniquement la régularisation de cours, les actions rachetées sont à comptabiliser en VMP au compte 502 –Actions propres-. Au 31 décembre 2014, les actions propres chez Visiomed Groupe sont constatées en VMP.

Les valeurs mobilières de placements sont bloquées à hauteur de 700 000 pour couvrir les facilités de caisse et de Credoc.

9. Opérations internes

Les opérations réciproques entre sociétés intégrées sont éliminées.

10. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre d'actions existant à la clôture de l'exercice.

Le résultat dilué est calculé en utilisant un nombre d'actions dilué correspondant au nombre d'actions existant au 31/12/2014 augmenté du nombre d'actions à émettre résultant de l'émission du nombre maximum d'actions suite à l'exercice d'instruments dilutifs (en l'espèce des BSPCE)

11. Utilisation d'estimations

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, et incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des impôts différés. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations qui ont été établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, mais qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

12. Engagement de retraite

Le groupe ne comptabilise pas les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière. Ils figurent en engagements hors bilan.

IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN

1. Variation des immobilisations incorporelles et corporelles (en €)

Immobilisations en valeur brute	Début d'exercice	Mouvements périmètre	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Concessions, brevets, droits ...	4 100 877		34 051	0	4 134 928
Recherche et Développement	92 932		48 558	0	141 490
Licence de marque	650 000				650 000
Autres immobilisations	158 742		60 104	0	218 846
Ecart d'acquisition	1 505 930		0	0	1 505 930
Immobilisations incorporelles	6 508 481	0	142 713	0	6 651 194
Install. techniques, matériel et outillage	1 054 972		115 345		1 170 317
Autres immobilisations corporelles	433 821		44 190	0	478 010
Immobilisations corporelles	1 488 793	0	159 535	0	1 648 328

Variation des amortissements (en €)

Amortissements	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	198 753	74 178	0	272 931
Ecart d'acquisition	1 204 744	301 186	0	1 505 930
Install. techniques, matériel et outillage	758 274	147 578	0	905 852
Autres immobilisations corporelles	209 845	66 505	0	276 350
Total des amortissements	2 371 616	589 447	0	2 961 063

2. Autres immobilisations financières (en €)

Immobilisations financières	Valeur brute	Amortis. / Provis.	Valeur nette
Titres de participations	12 900		12 900
Dépôts et cautionnement	85 916		85 916
Total des immobilisations financières	98 816	0	98 816

3. Échéancier des créances (en €)

	Total	A 1 an ou plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	85 916	0	85 916
Créances clients	3 536 414	3 491 397	45 017
Acomptes versés sur commandes	278 168	278 168	
Créances sociales et fiscales	272 456	272 456	
Fournisseurs débiteurs	38 778	38 778	
Compte courant ADDATEK	28 828	28 828	
Créances factor	703 037	703 037	
Autres débiteurs	34 248	34 248	
Créance CICE	86 406	86 406	
Impôts différés actif	9 459	9 459	
Charges constatées d'avance	292 090	292 090	
Total	5 365 800	5 234 867	130 932

Les créances clients ont augmenté de + 2 178 K€ essentiellement en raison du niveau très élevé du chiffre d'affaires sur décembre 2014 (2 707 K€) par rapport au chiffre d'affaires de décembre 2013 (696 K€).

Les autres créances (en valeur faciale au bilan) ont augmenté de + 421 K€ entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014. Cette hausse est principalement liée à l'augmentation des créances factor cédées (en particulier sur l'export).

4. Impôts différés (en €)

Nature	Actif	Passif	Net
- Décalages temporaires	9 459		9 459
Total	9 459	0	9 459

Par mesure de prudence, aucun impôt différé actif, sur les déficits fiscaux reportables en avant liés aux pertes, n'a été comptabilisé dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2014.

Le détail par société des impôts différés actifs, relatifs aux décalages temporaires, comptabilisés au 31 décembre 2014, est indiqué ci-après :

Visiomed Group SA	3 172 €
Visiomed SAS	6 287 €
Total	9 459 €

5. Capital social (en €)

Le capital social s'élève à 6 777 885 €. Il est composé de 4 518 590 actions d'une valeur nominale de 1,5 euros chacune.

Par ailleurs, il est rappelé que, suivant l'assemblée générale du 30 décembre 2009, le conseil d'administration du 13 avril 2010 a attribué, au profit de deux salariés, 224 511

bons de créateur d'entreprises donnant droit de souscrire à 112 255 actions nouvelles. Ces bons sont exerçables à partir du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 à un prix d'exercice de 2,25 € et selon la parité d'exercice pour leurs titulaires de 2 BSPCE exercés pour 1 action nouvelle souscrite.

6. Dettes financières (en €)

	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
- Emprunts obligataires convertibles	839 970	839 970		0
- Découverts bancaires	139 641	139 641		0
Total	979 611	979 611	0	0

Le 30 décembre 2009, la société a procédé à l'émission d'obligations convertibles («OC») dont les caractéristiques sont définies comme suit :

Nombre : 130

Valeur par OC : 5 769 €

A la date de clôture, la valeur des OC s'élève à 749 970€. Les intérêts au titre de 2012, 2013 et 2014 sont au passif du bilan pour un montant de 90 K€ (intérêts annuel de 4 %).

L'ensemble des OC non converties seront remboursées au 31 décembre 2015, sauf réception avant cette date d'une demande de conversion. En cas de remboursement, les OC feront l'objet du paiement de leur valeur nominale, majorée de l'intérêt couru de la prime de non conversion.

Le management estime qu'il est peu probable que les OC fassent l'objet d'un remboursement et a pris l'option de ne pas comptabiliser de provision au titre de la prime de non conversion (en effet, en cas de non conversion des OC à leur échéance normale, l'émetteur versera une prime de non conversion portant le taux actuariel global - intérêt annuel et prime de non conversion - à 10 % par an à compter de la date d'émission et jusqu'à leur remboursement).

Au 31 décembre 2014, la prime de non conversion est évaluée à 224 935 euros.

7. Échéancier des dettes (en €)

Les dettes à plus d'un an autres que les emprunts obligataires convertibles correspondent au passif échelonné, suite au plan de continuation arrêté le 14 avril 2009, concernant la société Visiomed SAS, filiale de la société Visiomed Group SA.

	Total	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
- Emprunts obligataires convertibles	839 970	839 970	0	0
- Concours bancaires	139 641	139 641	0	0
- Acomptes versés sur commandes	3 363	3 363	0	0
- Dettes fournisseurs	4 058 553	3 225 180	833 373	0
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	79 283	79 283	0	0
- Dettes fiscales et sociales	1 571 686	1 369 292	202 394	0
- Autres dettes	3 534 448	3 534 448	0	0
Total	10 226 944	9 191 177	1 035 767	0

Notons que les autres dettes incluent une dette de 510 K€ correspondant à une erreur de la banque d'un client export (Ambassade de GUINÉE) qui a réalisé un double règlement.

L'augmentation des autres dettes entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014 de + 2 640 K€ est principalement liée aux dettes sur factor qui ont augmenté de + 2 143 K€ (liée au changement de factor en décembre 2013).

8. Provisions inscrites au bilan (en €)

Provisions	31/12/2013	Dotations	Reprises	31/12/2014
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	223 534	209 329		432 863
Clients	53 192	23 357	37 454	39 095
Autres Créances	0	46 963		46 963
Valeurs mobilières de placement	27 222		27 222	0
S/Total	303 948	279 650	64 676	518 921
RISQUES ET CHARGES				
Ecart d'acquisition négatif	674		674	0
Litiges	239 225	205 808	63 725	381 308
S/Total	239 899	205 808	64 399	381 308
TOTAL PROVISIONS				
	543 847	485 458	129 075	900 229
exploitation		485 458	37 454	
financier		0	27 222	
exceptionnel			64 399	
		485 458	129 075	

Le montant des provisions pour risques et charges figurant au bilan au 31 décembre 2014 correspondent à des litiges prudhommaux en cours.

Les reprises de provisions ont été utilisées à hauteur de 129 075 €.

9. Tableau de variation des capitaux propres (en €)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Total
Au 31-12-2013	5 437 845	2 704 756	20 943	-283 399	-2 607 952	5 272 193
Affectation du résultat				-2 607 952	2 607 952	0
Augmentation de capital	1 340 040	446 680				1 786 720
Réduction de capital	0			0		
Frais d'augmentation de capital		-61 265				-61 265
Résultat 2014					-2 597 586	-2 597 586
Au 31-12-2014	6 777 885	3 090 171	20 943	-2 891 351	-2 597 586	4 400 063

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission.

V. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Ventes de marchandises

Répartition par secteur géographique (en €)	31/12/2014	31/12/2013
- France	8 826 914	9 546 992
- Export	4 255 693	1 594 024
Total	13 082 607	11 141 016

Répartition par secteur géographique (en €)	31/12/2013	31/12/2012
- France	9 546 992	12 051 004
- Export	1 594 024	1 375 463
Total	11 141 016	13 426 467

Production de services (en €)

Répartition par secteur géographique (en €)	31/12/2014	31/12/2013
- France	223 200	127 287
- Export	876	0
Total	224 075	127 287

2. Autres Charges

Les autres charges sont essentiellement constituées de créances irrécouvrables pour 39 658 €.

3. Éléments financiers (en €)

3.1 Charges financières

Charges financières	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts sur obligations convertibles	30 000	30 000
Intérêts sur comptes courants actionnaires	5 644	11 786
Escomptes accordés	155	6 256
Intérêts bancaires, frais d'escompte et factor	59 506	111 139
Factor	0	2 621
Pertes de change	29 984	8 299
Dotation pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	0	8 075
Provision pour dépréciation des titres mis en équivalence	54 633	0
Pertes sur cessions de valeurs mobilières de placement	27 506	41 500
Total	207 428	219 676

3.2 Produits financiers

Produits financiers	31/12/2014	31/12/2013
Autres intérêts	213	5 242
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	155 076	
Reprise de dépréciation des valeurs mobilières de placement	27 222	
Gains de change	41 134	72 952
Total	223 645	78 194

Les pertes et produits nets sur cessions de valeurs mobilières correspondent aux opérations effectuées dans le cadre du contrat de liquidité des titres auto détenus.

4. Éléments exceptionnels (en €)

4.1 Charges exceptionnelles

Charges exceptionnelles	31/12/2014	31/12/2013
Amendes et pénalités	38 589	20 788
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0	19 477
Dotation aux provisions pour litige commercial	0	63 725
Litiges divers	0	3 566
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	63 725	168 749
Régularisations de comptes de tiers	11 444	0
Total	113 757	276 304

Les amendes et pénalités concernent un étalement de TVA (11 K€), ainsi que des pénalités concernant des tiers (26 K€).

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion correspondent à un excès de paiement fournisseur qui ne pourra pas être utilisé. La provision correspondante à fin 2013 a été reprise.

4.2 Produits exceptionnels

Produits exceptionnels	31/12/2014	31/12/2013
Reprise écarts négatifs	674	672
Produit de cession des éléments cédés	0	418
Produits exceptionnels divers	0	25 419
Reprise de provisions	63 725	0
Rachat de créances	32 994	0
Produits divers sur exercices antérieurs	2 408	44 556
Total	99 801	71 065

5. Preuve d'impôt

Le résultat consolidé avant impôt et amortissements des écarts d'acquisition s'élève à (2 311 782 €). Le montant théorique d'impôt devrait être un produit de 770 594 € (au taux de 33,33 %).

Le montant réel d'impôt est un produit de 711 €. L'écart soit 769 883 € se décompose comme suit :

• Variation des impôts différés actif	711
• IS sur déficits non activés	(770 594)

Total	(769 883)

VI.AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif moyen au 31 décembre 2014

	31/12/2014	31/12/2013
– Cadres	15	12
– Employés	33	35
– VRP	32	30
Total	80	77

2. Engagements hors bilan

- Engagements de retraite

Les hypothèses utilisées pour le calcul des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes ;

Taux d'actualisation : 1,49%

Taux de croissance annuelle des salaires : 2,5%

Age de départ en retraite : 64 ans

Table de mortalité : INSEE 2014

Turnover : table 3044 et table 3063

Les indemnités de départ à la retraite n'ont pas été comptabilisées. Le montant à fin décembre 2014 est de 230 396 €.

- Droit individuel à la formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans.

Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés à la date de clôture s'élève à 6 542 heures, dont 6 542 heures n'ont pas fait l'objet d'une demande des salariés.

- Autres engagements hors bilan

Engagements donnés	
VMP nanties pour couvrir les facilités de caisse	300 000
VMP nanties pour couvrir une ligne de crédit documentaire	400 000
Avals et cautions	700 000
Locations mobilières	158 108
Locations immobilières	193 268
Garanties de transitaires de VISIOMED SAS à hauteur de 150 000 €	125 554
Abandon de créances à VISIOMED SAS avec clause de retour à meilleure fortune	5 109 000
Abandon de créances à IN PHARMA SAS avec clause de retour à meilleure fortune	138 000
Autres engagements donnés	476 930
TOTAL	1 176 930
Engagements reçus	
Abandon de créances à VISIOMED SAS avec clause de retour à meilleure fortune	5 109 000
Abandon de créances à IN PHARMA SAS avec clause de retour à meilleure fortune	138 000
Autres engagements reçus	5 247 000
TOTAL	5 247 000

3. Actions propres

Le poste « Valeurs mobilières de placement » comprend des actions propres. Elles sont au nombre de 28 277 pour une valeur brute de 167 866 €. Le prix moyen d'achat est inférieur au cours de clôture.

4. Rémunération allouée à aux membres des organes de Direction

Information non communiquée pour des raisons de confidentialité.

5. Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 32 000 euros.

6. Transactions avec les entreprises liées

2. Conventions autorisées au cours des exercices antérieurs :

Administrateur concerné : Eric SEBBAN, sauf précisé.

Conventions autorisées au cours des exercices antérieurs :

a. Convention d'animation entre Visiomed Group et Visiomed :

En date du 19 mars 2010, une convention d'animation entre les deux sociétés a été mise en place avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010. En application de cette convention, la société Visiomed Group fournit des prestations :

- d'assistance à la direction commerciale ;
- d'assistance à la direction des ventes ;
- d'assistance :
 - en matière de management, gestion et d'orientation stratégique,
 - en matière d'administration des ventes,
 - administrative, comptable et financière,
 - stratégie marketing et création.

En contrepartie de ses services, la convention d'animation prévoit que la société Visiomed Group perçoive de la part de la société Visiomed une rémunération hors taxes globale correspondant au prix de revient des services, majoré de 5 %.

La société Visiomed Group a ainsi facturé 1 454 768 € hors taxes à la société Visiomed au titre de cette convention en 2014 correspondant au prix de revient des services et un montant de 72 738 € hors taxes au titre de cette marge de 5 %.

b. Convention d'assistance à la commercialisation entre Visiomed Group et Visiomed:

En date du 10 septembre 2010, une convention d'assistance à la commercialisation entre les deux sociétés a été mise en place avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2010. En application de cette convention, la société Visiomed fournit toute prestation commerciale et notamment d'assistance à la commercialisation des produits Visiomed dans le réseau de la grande distribution (GSA, GSB et GSS).

En contrepartie de ses services, la convention d'assistance prévoit que la société Visiomed Group rétribue à la société Visiomed une rémunération hors taxes globale correspondant au prix de revient des services, majoré de 5 %.

La société Visiomed a ainsi facturé 1 473 698 € hors taxes de marchandises et 225 749 € hors taxes de prestations de services à la société Visiomed Group au titre de cette convention en 2014.

c. Compte courant entre Visiomed Group et Visiomed :

Au 31 décembre 2014, la société Visiomed avait un compte courant débiteur de 710 662 € dans les livres de Visiomed Group.

d. Contrat de Licence exclusive « Thermoflash » entre Visiomed Group et Visiomed:

La société Visiomed Group a concédé à la société Visiomed la licence d'exploitation, à titre exclusif, de la marque française Thermoflash ®, thermomètre électronique sans contact, sur le territoire français. En contrepartie du droit d'exploitation qui lui conféré, la société Visiomed doit payer une redevance d'un montant correspondant à 5 % hors taxes du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la société Visiomed.

La société Visiomed Group a ainsi facturé 257 754 € hors taxes à la société Visiomed au titre de cette convention en 2014.

e. Convention d'intégration fiscale

La société Visiomed Group (tête de groupe) a signé avec les sociétés Visiomed et In Pharma une convention d'intégration fiscale, à effet du 1^{er} janvier 2011.

f. Garantie par la société Visiomed Group des engagements pris par Visiomed auprès des transitaires

Garanties par la société Visiomed Group, à hauteur de 150 000 €, des engagements pris par la société Visiomed auprès de ses transitaires. L'encours de ces engagements, au 31 décembre 2014, était de 125 554 €.

g. Mise en place de Crédits Documentaires

Mise en place par la société Visiomed Group, auprès de la banque HSBC, et pour le compte de la société Visiomed, de crédits documentaires irrévocables pour un montant d'encours maximum de 500 000 €. La société Visiomed Group, en garantie de cet encours, a nanti, au profit de la banque HSBC, un compte à terme à hauteur de 400 000 €. Il est précisé que l'encours de crédits documentaires au 31/12/2014 s'élève à 294 595 €.

h. Contrat de sous-location conclu entre Visiomed Group et Visiomed

La société VISIOMED Group a renouvelé le contrat de sous-location avec la société VISIOMED SAS, concernant une partie des locaux du 8 avenue KLEBER, PARIS.

Au 31 décembre 2014, le résultat au titre de cette convention a été constaté pour un montant de 99 820 € dans les comptes sociaux de VISIOMED SAS.

i. Abandon de créance en compte courant accordé par Visiomed Group à Visiomed

Cet abandon bénéficie d'une clause de retour à meilleure fortune dans les conditions suivantes :

- lorsque la société Visiomed aura réalisé des bénéfices nets suffisants pour que ses capitaux propres ressortent, à la clôture d'un exercice social postérieur au 31 décembre 2013, au moins égaux au capital social de la société Visiomed ;
- sous réserve que la société Visiomed Group en fasse expressément la demande pour chaque exercice, avant l'approbation par les associés de la société Visiomed des comptes de l'exercice considéré de la société Visiomed ;
- et, dans la mesure où son exigibilité n'aura pas pour effet de rendre les capitaux propres de la société Visiomed inférieurs à son capital social, de telle façon, qu'au titre d'un exercice donné, la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible pour une partie seulement de son montant.

Dans ce dernier cas, le reliquat de la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible dans les mêmes conditions, au titre d'un exercice social ultérieur et jusqu'à son exigibilité totale, sans que cette exigibilité ne rende les capitaux propres de la société Visiomed inférieurs à son capital social.

Les abandons accordés par Visiomed Group à Visiomed SAS en 2011, 2012 et 2013 s'élèvent à 5 109 000 euros.

j. Abandon de créances en compte courant accordé par Visiomed Group à In Pharma

En 2013, Visiomed Group a procédé à un abandon de créances en faveur de la société In Pharma pour un montant de 138 000 euros.

Cet abandon bénéficie d'une clause de retour à meilleure fortune dans les conditions suivantes :

- lorsque la société In Pharma aura réalisé des bénéfices nets suffisants pour que ses capitaux propres ressortent, à la clôture d'un exercice social postérieur au 31 décembre 2013, au moins égaux au capital social de la société In Pharma ;
- sous réserve que la société Visiomed Group en fasse expressément la demande pour chaque exercice, avant l'approbation par les associés de la société In Pharma des comptes de l'exercice considéré de la société In Pharma ;
- et, dans la mesure où son exigibilité n'aura pas pour effet de rendre les capitaux propres de la société In Pharma inférieurs à son capital social, de telle façon, qu'au titre d'un exercice donné, la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible pour une partie seulement de son montant.

Dans ce dernier cas, le reliquat de la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible dans les mêmes conditions, au titre d'un exercice social ultérieur et jusqu'à son exigibilité totale, sans que cette exigibilité ne rende les capitaux propres de la société In Pharma inférieurs à son capital social.

Le Président du Conseil d'administration :

Eric SEBBAN

VISIONMED GROUP

Société Anonyme

8, avenue Kléber

75116 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

VISIOMED GROUP

Société Anonyme

8, avenue Kléber
75116 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VISIOMED GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note 2 du paragraphe « Principes comptables généraux et présentation des comptes » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux écarts d'acquisition. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la société, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes et des informations fournies en annexe ;
- la note 4 « Immobilisations incorporelles et corporelles » du paragraphe « Principes comptables généraux et présentation des comptes » de l'annexe précise les modalités retenues pour la réalisation des tests de perte de valeurs réalisés sur les immobilisations incorporelles liées aux marques. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2015

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Albert AIDAN

ETATS FINANCIERS

2014

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

SA VISIONMED GROUP

8 avenue Kleber
75116 PARIS

APE : 4652Z-
Siret : 51423126500034

CABINET ROMET

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de PARIS

8 rue des Deux Communes

94300 VINCENNES

Tél. 01.53.99.14.40

Fax. 01.43.28.34.95

Courriel. cabinet-romet@cabinetromet.com

Sommaire

1. Comptes annuels	1
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (suite)	5
Annexe	7
<i>Règles et méthodes comptables</i>	8
<i>Notes sur le bilan</i>	12
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	22
<i>Autres informations</i>	25
<i>Tableau des cinq derniers exercices</i>	30

ETATS FINANCIERS

2014

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2014	Net 31/12/2013
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	1 163 069	1 075 249	87 819	179 644
Frais de recherche et de développement	129 056	61 784	67 273	45 740
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	4 134 929	59 593	4 075 335	4 059 944
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	27 824	19 904	7 920	510
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	6 000		6 000	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	188 549	177 143	11 405	48 190
Autres immobilisations corporelles	343 917	155 894	188 023	214 634
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	641 994	629 094	12 900	595 927
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	61 195		61 195	109 384
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 696 533	2 178 662	4 517 871	5 253 973
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	24 459	3 498	20 961	33 657
Avances et acomptes versés sur commandes	24 421		24 421	3 020
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 522 695	16 923	1 505 771	337 675
Autres créances	1 497 085	426 931	1 070 154	1 130 033
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	871 284		871 284	786 098
Disponibilités	301 301		301 301	126 218
Charges constatées d'avance (3)	220 285		220 285	61 799
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 461 530	447 352	4 014 178	2 478 500
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	96		96	1 967
TOTAL GENERAL	11 158 160	2 626 014	8 532 145	7 734 440
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			19 820	35 184

Bilan passif

	31/12/2014	31/12/2013
CAPITAUX PROPRES		
Capital	6 777 885	5 437 845
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	4 253 239	3 806 559
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	20 943	20 943
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-4 183 326	-1 633 644
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-2 389 157	-2 549 682
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 479 584	5 082 022
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	165 346	73 217
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	165 346	73 217
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles	839 970	809 970
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	18 323	454 541
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 552 583	658 777
Dettes fiscales et sociales	443 194	425 507
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	53 183	
Autres dettes	972 008	229 911
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	3 879 260	2 578 706
Ecarts de conversion passif	7 954	495
TOTAL GENERAL	8 532 145	7 734 440
(1) Dont à plus d'un an (a)		749 970
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 879 260	1 828 736
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	18 323	454 541
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2014	31/12/2013
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	3 105 583	1 918 407
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	1 676 301	1 408 893
Chiffre d'affaires net	4 781 884	3 327 300
<i>Dont à l'exportation</i>	1 442 973	117 092
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		3 997
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	28 106	3 226
Autres produits	257 833	235 738
Total I	5 067 823	3 570 261
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	1 408 029	875 268
Variations de stock	9 198	-8 015
Achats de matières premières et autres approvisionnements	301	14 411
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	2 679 949	1 816 674
Impôts, taxes et versements assimilés	76 080	71 484
Salaires et traitements	1 423 212	1 140 123
Charges sociales	557 070	457 008
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	297 868	385 501
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	61 466	32 254
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	94 000	71 250
Autres charges	28 677	25 050
Total II	6 635 849	4 881 009
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-1 568 026	-1 310 747
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		2 016
Autres intérêts et produits assimilés (3)		2 993
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	29 189	
Différences positives de change	1	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	155 076	
Total V	184 266	5 009
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	963 091	56 109
Intérêts et charges assimilées (4)	49 876	58 364
Différences négatives de change	480	72
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	27 506	41 500
Total VI	1 040 953	156 044
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-856 687	-151 035
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-2 424 713	-1 461 782

Compte de résultat (suite)

	31/12/2014	31/12/2013
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		69 975
Sur opérations en capital	32 994	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	32 994	69 975
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	12 109	5 874
Sur opérations en capital		1 152 000
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	12 109	1 157 874
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	20 885	-1 087 899
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-14 672	
Total des produits (I+III+V+VII)	5 285 083	3 645 245
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 674 240	6 194 927
BENEFICE OU PERTE	-2 389 157	-2 549 682
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ETATS FINANCIERS

2014

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA VISIOMED GROUP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2014, dont le total est de 8 532 145 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 2 389 157 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/04/2015 par le conseil d'administration.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2014 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, et incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité .

Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations qui ont été établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, mais qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Immobilisations

Immobilisations incorporelles et corporelles:

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de marques pour une valeur nette de 3 765 K€ et de brevets pour une valeur nette de 310 K€ au 31 décembre 2014.

Ces marques, bien qu'elles fassent l'objet d'une protection juridique, ne sont pas en général amortissables, la durée de consommation des avantages économiques n'étant pas déterminable à l'acquisition. Le caractère non amortissable de ces marques est lié au fait que ces actifs n'ont pas de fin prévisible et que les avantages économiques futurs devraient perdurer (notamment au regard de l'analyse de la notoriété et du positionnement de la marque, du secteur d'activité et de l'examen des business plans et des budgets de publicité).

L'entreprise apprécie à chaque clôture en considérant les informations internes et externes à sa disposition l'existence d'indices de perte de valeur. À fin décembre 2014, les marques ont fait l'objet de tests d'impairment en application de la méthode des flux de trésorerie en utilisant un taux d'actualisation de 10 %. Les résultats de cette méthode peuvent être ajustés par des évaluations externes si nécessaires. Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la plus forte des valeurs (valeur d'utilité et / ou valeur d'usage) demeure

Règles et méthodes comptables

inférieure à la valeur des actifs incorporels.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement constatés à l'actif répondent aux critères d'activation :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;

La société doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.

Elle doit pouvoir, en outre, évaluer de manière suffisamment fiable les avantages économiques futurs attendus.

Ils sont amortis sur une durée de 3 années.

Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participations est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, la durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

* Concessions, logiciels et brevets :

logiciels amortis sur 2 ans.

maintenance des brevets 20 ans

* Installations techniques : 5 ans

* Matériel et outillage industriels : 5 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 5 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 5 ans

Règles et méthodes comptables

Frais d'établissement

Les frais d'augmentation de capital ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement et amortis sur 3 ans

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et Chiffre d'affaires

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

VMP /Actions propres

Les valeurs mobilières de placement répondent aux critères suivants (AFG-AFTE 8 mars 2006) :

- placements à court terme ;
- très liquides ;
- facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- soumis à un niveau négligeable de changement de valeur.

Les titres cotés sont évalués au cours moyen du dernier mois.

Les titres non cotés sont estimés à leur valeur probable de négociation à la date de clôture de l'exercice.

Les actions propres rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité ayant pour objet à la fois la liquidité des transactions et la régularité des cours sont classées en immobilisations financières.

Lorsque le contrat conclu avec le PSI prévoit uniquement la régularisation de cours, les actions rachetées sont à comptabiliser en VMP au compte 502 « Actions propres ». Au 31 décembre 2014, les actions propres chez Visiomed Groupe sont constatées en VMP.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention en engagements hors bilan dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2014 a été constaté pour un montant de 27 471 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	1 182 302	109 823		1 292 125
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 119 198	49 555		4 168 753
Immobilisations incorporelles	5 301 500	159 378		5 460 878
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	187 592	957		188 549
- Installations générales, agencements aménagements divers	213 157	15 340		228 497
- Matériel de transport	15 728			15 728
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	82 386	17 306		99 692
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	498 862	33 603		532 466
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	641 994			641 994
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	109 384	4 800	52 988	61 195
Immobilisations financières	751 378	4 800	52 988	703 189
ACTIF IMMOBILISE	6 551 740	197 782	52 988	6 696 533

Immobilisations incorporelles

Notes sur le bilan

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	87 819	33,33
Total	87 819	

Frais de recherche et de développement

	Montant Brut	Durée
Frais de recherche et developpement	129 056	3
Frais de recherche	129 056	

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS IN-PHARMA 75116 PARIS	41 500	-57 987	100,00	-58 034
SAS VISIOMED 75116 PARIS	274 010	-646 891	95,43	-894 949
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
DIV SHENZHEN NEXMED TECHNOLOGY 99 VILLE DE SHENZ	129 000	87 732	10,00	123 680
DIV ADDATEK LTD 99 TAIWAN ROC	201 440	-41 567	50,00	-132 293

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	528 394		803 582	125 554	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	113 600	12 900	28 828		
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

La société VISIOMED GROUP a une dette fournisseur vis à vis de VISIOMED SAS de 616 303 €

Le montant des prêt et avances aux filiales sont présentés en valeur brute et sont dépréciés au 31 décembre 2014 à hauteur de :

- 361 073 pour VISIOMED SAS
- 18 894 pour IN-PHARMA SAS
- 28 828 pour ADDATEK

Notes sur le bilan

Tableau détaillé des amortissements

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	956 918	180 115		1 137 033
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	58 744	20 754		79 498
Immobilisations incorporelles	1 015 662	200 869		1 216 531
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	139 402	37 742		177 143
- Installations générales, agencements aménagements divers	33 760	36 837		70 596
- Matériel de transport	5 173	3 812		8 985
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	57 704	18 608		76 312
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	236 039	96 999		333 037
ACTIF IMMOBILISE	1 251 700	297 868		1 549 568

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 301 260 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	61 195		61 195
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 522 695	1 502 875	19 820
Autres	1 497 085	1 497 085	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	220 285	220 285	
Total	3 301 260	3 220 245	81 015
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Informations concernant les entreprises liées

Comptes courants des filiales 832 410 €

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	1 394
Personnel - avances permanente	45 000
Etat - produits à recevoir	27 471
Divers - produits à recevoir	4 366
Total	78 232

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	46 067	583 027		629 094
Stocks		3 498		3 498
Créances et Valeurs mobilières	61 246	437 936	55 327	443 854
Total	107 313	1 024 461	55 327	1 076 446
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		61 466	28 106	
Financières		962 995	27 222	
Exceptionnelles				

Dépréciation des créances

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
Provision pour dépréciation des créances douteuses	16 923
Provision pour dépréciation des avances à IN-PHARMA	18 895
Provision pour dépréciation avances ADDATEK	28 828
Provision pour dépréciation avances VISIOMED SAS	361 073
Proviion pour dépréciation factor avance	18 135
TOTAL	443 854

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 6 777 885,00 euros décomposé en 4 518 590 titres d'une valeur nominale de 1,50 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	3 625 230	1,50
Titres émis pendant l'exercice	893 360	1,50
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	4 518 590	1,50

Le 2 juillet 2014, il a été procédé à une augmentation de capital de 1 340 040 € par l'émission de 893 360 actions nouvelle à 1.5 € assortis d'une prime d'émission de 0,50 € par action.

Liste des propriétaires détenant plus de 10 % du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
II. PERSONNES PHYSIQUES		
SEBBAN ERIC 75020 PARIS	20,05	906 146,00

Obligations convertibles, échangeables et titres similaires

Emission par l'entreprise à la date de clôture de l'exercice :

- En nombre : 130
- En valeur : 749 970,00 euros
- Etendue des droits qu'elles confèrent : Conversion de la 2eme partie à compter du 16 décembre 2015

Le 30 décembre 2009, la société a procédé à l'émission d'obligations convertibles (« OC ») dont les caractéristiques sont définies comme suit :

Nombre : 130

Valeur par OC : 5 769 €

A la date de clôture, la valeur des OC s'élève à 749 970€. Les intérêts au titre de 2012 et de 2013 sont au passif du bilan pour un montant de 60 K€ (intérêts annuel de 4 %).

L'ensemble des OC non converties seront remboursées au 31 décembre 2015, sauf réception avant cette date d'une demande de conversion. En cas de remboursement, les OC feront l'objet du paiement de leur valeur nominale, majorée de l'intérêt couru de de la prime de non conversion.

Le management estime qu'il est peu probable que les OC fassent l'objet d'un remboursement et a pris l'option de ne pas comptabiliser de provision au titre de la prime de non conversion (en effet en cas de non conversion des OC à leur échéance normale, l'émetteur versera une prime de non conversion portant le taux actuariel global - intérêt annuel et prime de non conversion - à 10 % par an à compter de la date d'émission et jusqu'à leur remboursement).

Notes sur le bilan

Par ailleurs, il est rappelé que, suivant l'assemblée générale du 30 décembre 2009, le conseil d'administration du 13 avril 2010 a attribué au profit de deux salariés 224 511 bons de créateur d'entreprises donnant droit de souscrire à 112 255 actions nouvelles. Ces bons sont exerçables à partir du 1er janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 à un prix d'exercice de 2,25 € et selon la parité d'exercice pour leurs titulaires de 2 BSPCE exercés pour 1 action nouvelle souscrite

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	71 250	94 000			165 250
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change	1 967	96	1 967		96
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	73 217	94 096	1 967		165 346
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		94 000			
Financières		96	1 967		
Exceptionnelles					

Les provisions pour risque et charges concernent des litiges prud'hommaux.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 879 260 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)	839 970	839 970		
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	18 323	18 323		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 552 583	1 552 583		
Dettes fiscales et sociales	443 194	443 194		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	53 183	53 183		
Autres dettes (**)	972 008	972 008		
Produits constatés d'avance				
Total	3 879 260	3 879 260		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les associés				

Le souscripteur des OC a accepté de reporter, par courrier en date du 23 avril 2014, l'exigibilité anticipée des intérêts attachés aux OC depuis 2012 à l'échéance normale des OC

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	309 401
Int.courus s/emp.oblig.convertibles	90 000
Frais et Interêts à payer	1 921
Dettes provis. pr congés à payer	88 400
Personnel - autres charges à payer	67 407
Charges sociales s/congés à payer	39 780
Charges sociales - charges à payer	30 335
Etat - autres charges à payer	36 238
Total	663 482

Autres informations

Notes sur le bilan

Actions propres

En compte 502 à la date de clôture de l'exercice :

- En nombre : 28 277
- En valeur : 167 866 euros

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Diverses charges constatées d'avance	24 029		
loyers et charges	51 021		
Salons	145 235		
Total	220 285		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/12/2014
Chiffre d'affaires France	3 338 911
Chiffre d'affaires export	1 442 973
TOTAL	4 781 884

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 14 000 euros

Résultat financier

	31/12/2014	31/12/2013
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		2 016
Autres intérêts et produits assimilés		2 993
Reprises sur provisions et transferts de charge	29 189	
Différences positives de change	1	
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	155 076	
Total des produits financiers	184 266	5 009
Dotations financières aux amortissements et provisions	963 091	56 109
Intérêts et charges assimilées	49 876	58 364
Différences négatives de change	480	72
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	27 506	41 500
Total des charges financières	1 040 953	156 044
Résultat financier	-856 687	-151 035

Les dotations financières aux amortissements et provisions se décomposent comme suit:

- provisions pour dépréciation des titres de participation 583.027 €, dont

VISIOMED SAS 486 894 €

IN-PHARMA 41 500 €

ADDATEK 54 633 €

- provisions pour dépréciation de comptes courants 379.968 €, dont

VISIOMED SAS 361 073 €

IN-PHARMA 18 895 €

- provisions pour différences de change 96 €

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel

	31/12/2014	31/12/2013
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		69 975
Produits exceptionnels sur opérations en capital	32 994	
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Total des produits exceptionnels	32 994	69 975
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12 109	5 874
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 152 000
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	12 109	1 157 874
Résultat exceptionnel	20 885	-1 087 899

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	666	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11 444	
Autres produits		32 994
TOTAL	12 109	32 994

Les autres produits exceptionnels sont constitués de rachat de créances .

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	-2 424 713	-14 672	-2 410 041
+ Résultat exceptionnel	20 885		20 885
- Participations des salariés			
Résultat comptable	-2 403 829	-14 672	-2 389 157

L'allègement de la dette future d'impôt est de 3.172 €

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2011, la société SA VISIOMED GROUP est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA VISIOMED GROUP. Elle agit en qualité de tête de groupe.

La société VISIOMED SAS a bénéficié d'abandons de créances au cours des exercices 2011,2012 et 2013, sous réserve de retour à meilleur fortune , afin de contribuer à l'assainissement de sa situation financière pour un montant global de 5.109.000 €.

La société IN-PHARMA SAS a bénéficié d'un abandon de créances en 2013 , sous réserve de retour à meilleur fortune , afin de contribuer à l'assainissement de sa situation financière pour un montant de 138.000 €

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Fin janvier 2015, la société VISIOMED Group a procédé à une augmentation de capital réservée, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 1 583 562 actions nouvelles, au nominal de 1,50 euro chacune, assortie d'une prime d'émission de 2.23 euros, soit un total par action émise de 3,73 euros, prime comprise.

Le montant total de cette augmentation de capital, prime d'émission comprise, s'élève à 5 906 686,26 euros.

Ces actions nouvelles ont été admises sur le marché le 29 janvier 2015.

Le nouveau capital social s'établit donc à 9 153 228 euros, et est composé de 6 102 152 actions.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 26 personnes dont 1 handicapé.

	Personnel salaré	Personnel mis à disposition
Cadres	13	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	13	
Ouvriers		
Total	26	

Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. La convention collective prévoit un droit à la formation d'une durée de 21 heures par année.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés à la date de clôture s'élève à 1 895 heures dont 1 895 heures n'ont pas fait l'objet d'une demande des salariés.

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Information non communiquée pour des raisons de confidentialité.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
<i>VMP nanties pour couvrir les facilités de caisse</i>	300 000
<i>VMP nanties pour couvrir une ligne de crédit documentaire</i>	400 000
Avals et cautions	700 000
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Véhicules en locations longues durées</i>	123 112
<i>Locations de matériel divers</i>	7 290
<i>Locations immobilières</i>	193 268
<i>Garantie de transitaires de VISIOMED SAS à hauteur de 150.000€</i>	125 554
Autres engagements donnés	449 224
Total	1 149 224
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	125 554
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>Abandon de créances à VISIOMED SAS avec clause de retour à meilleur fortune</i>	5 109 000
<i>Abandon de créances à IN-PHARMA SAS avec clause de retour à meilleur fortune</i>	138 000
Autres engagements reçus	5 247 000
Total	5 247 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	5 247 000
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 120 680 euros

Taux d'actualisation : 1,49 %

Taux de croissance annuelle des salaires : 2,5%

Age de départ en retraite : 64 ans

Table de mortalité : INSEE 2014

Turn over : table 3044

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE sera utilisé pour le financement de l'amélioration de la compétitivité de l'entreprises à travers notamment des efforts en matière de recherche développement et innovation.

Transactions avec les entreprises liées

Conventions autorisées au cours des exercices antérieurs :

a. Convention d'animation entre Visiomed Group et Visiomed :

En date du 19 mars 2010, une convention d'animation entre les deux sociétés a été mise en place avec effet rétroactif au 1er janvier 2010.

En application de cette convention, la société Visiomed Group fournit des prestations :

-d'assistance à la direction commerciale ;

-d'assistance à la direction des ventes ;

Autres informations

-d'assistance :

en matière de management, gestion et d'orientation stratégique,
en matière d'administration des ventes,
administrative, comptable et financière,
stratégie marketing et création.

En contrepartie de ses services, la convention d'animation prévoit que la société Visiomed Group perçoive de la part de la société Visiomed une rémunération hors taxes globale correspondant au prix de revient des services, majoré de 5 %.

La société Visiomed Group a ainsi facturé 1 454 768 € hors taxes à la société Visiomed au titre de cette convention en 2014 correspondant au prix de revient des services et un montant de 72 738 € hors taxes au titre de cette marge de 5 %.

b. Convention d'assistance à la commercialisation entre Visiomed Group et Visiomed:

En date du 10 septembre 2010, une convention d'assistance à la commercialisation entre les deux sociétés a été mise en place avec effet rétroactif au 1er avril 2010. En application de cette convention, la société Visiomed fournit toute prestation commerciale et notamment d'assistance à la commercialisation des produits Visiomed dans le réseau de la grande distribution (GSA, GSB et GSS).

En contrepartie de ses services, la convention d'assistance prévoit que la société Visiomed Group rétribue à la société Visiomed une rémunération hors taxes globale correspondant au prix de revient des services, majoré de 5 %.

La société Visiomed a ainsi facturé 1 473 698 € hors taxes de marchandises et 225 749 € hors taxes de prestations de services à la société Visiomed Group au titre de cette convention en 2014.

c. Compte courant entre Visiomed Group et Visiomed :

Au 31 décembre 2014, la société Visiomed avait un compte courant débiteur de 710 662 € dans les livres de Visiomed Group.

d. Contrat de Licence exclusive « Thermoflash » entre Visiomed Group et Visiomed:

La société Visiomed Group a concédé à la société Visiomed la licence d'exploitation, à titre exclusif, de la marque française Thermoflash®, thermomètre électronique sans contact, sur le territoire français. En contrepartie du droit d'exploitation qui lui conféré, la société Visiomed doit payer une redevance d'un montant correspondant à 5 % hors taxes du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la société Visiomed.

La société Visiomed Group a ainsi facturé 257 754 € hors taxes à la société Visiomed au titre de cette convention en 2014.

e. Convention d'intégration fiscale

La société Visiomed Group (tête de groupe) a signé avec les sociétés Visiomed et In Pharma une convention d'intégration fiscale, à effet du 1er janvier 2011.

f. Garantie par la société Visiomed Group des engagements pris par Visiomed auprès des transitaires

Garanties par la société Visiomed Group, à hauteur de 150 000 €, des engagements pris par la société Visiomed auprès de ses transitaires. L'encours de ces engagements, au 31 décembre 2014, était de 125 554 €.

g. Mise en place de Crédits Documentaires

Mise en place par la société Visiomed Group, auprès de la banque HSBC, et pour le compte de la société Visiomed, de crédits documentaires irrévocables pour un montant d'encours maximum de 500 000 €. La société Visiomed Group, en garantie de cet encours,

Autres informations

a nanti, au profit de la banque HSBC, un compte à terme à hauteur de 400 000 €. Il est précisé que l'encours de crédits documentaires au 31/12/2014 s'élève à 294 595 €.

h. Contrat de sous-location conclu entre Visiomed Group et Visiomed

La société VISIOMED Group a renouvelé le contrat de sous-location avec la société VISIOMED SAS, concernant une partie des locaux du 8 avenue KLEBER, PARIS.

Au 31 décembre 2014, le résultat au titre de cette convention a été constaté pour un montant de 99 820 € dans les comptes sociaux de VISIOMED SAS.

i. Abandons de créance accordés par Visiomed Group à Visiomed SAS et à In Pharma

Abandon de créances avec retour à meilleure fortune

En date du 31 décembre 2012, la société VISIOMED GROUP a procédé à un abandon de créances au profit de la société VISIOMED SAS à hauteur de 760 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2014 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 30 décembre 2013, la société VISIOMED GROUP a procédé à un abandon de créances au profit de la société VISIOMED SAS à hauteur de 1 014 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2014 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 30 décembre 2013, la société VISIOMED GROUP a procédé à un abandon de créances au profit de la société IN PHARMA à hauteur de 138 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2014 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Sur l'exercice 2011, la société VISIOMED GROUP a procédé à un abandon de créances au profit de la société VISIOMED SAS à hauteur de 3 335 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2014 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Les abandons de créances accordés par VISIOMED GROUP bénéficient d'une clause de retour à meilleure fortune dans les conditions suivantes :

lorsque la société bénéficiaire de cet abandon (Visiomed ou In Pharma) aura réalisé des bénéfices nets suffisants pour que ses capitaux propres ressortent, à la clôture d'un exercice social postérieur au 31 décembre 2013, au moins égaux au capital social de la société bénéficiaire de l'abandon ;

sous réserve que la société Visiomed Group en fasse expressément la demande pour chaque exercice, avant l'approbation par les associés de la société bénéficiaire de cet abandon des comptes de l'exercice considéré de la société bénéficiaire;

et, dans la mesure où son exigibilité n'aura pas pour effet de rendre les capitaux propres de la société bénéficiaire de cet abandon inférieurs à son capital social, de telle façon, qu'au titre d'un exercice donné, la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible pour une partie seulement de son montant.

Dans ce dernier cas, le reliquat de la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible dans les mêmes conditions, au titre d'un exercice social ultérieur et jusqu'à son exigibilité totale, sans que cette exigibilité ne rende les capitaux propres de la société bénéficiaire de l'abandon de créance inférieurs à son capital social.

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	5 818 978,00	10 417 448,00	11 017 448,00	5 437 845,00	6 777 885,00
Nombre d'actions ordinaires	2 909 489,00	2 604 362,00	2 754 362,00	2 754 362,00	2 754 362,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	1 125 710,53	2 787 500,06	3 092 863,60	3 327 299,79	4 781 884,39
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	-840 526,96	-4 610 043,55	-2 379 143,86	-2 007 794,26	-1 044 698,56
Impôts sur les bénéfices		-236 077,00			-14 671,67
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-994 661,89	-4 692 884,65	-2 832 002,52	-2 549 681,75	-2 389 157,12
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	-0,29	-1,68	-0,86	-0,73	-0,37
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	-0,34	-1,80	-1,03	-0,93	-0,87
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	13	23	25	25	26
Montant de la masse salariale	758 844,47	1 180 300,82	1 197 744,28	1 140 123,15	1 423 211,55
Montant des sommes versées en avantages sociaux	308 858,04	499 180,10	510 910,83	457 007,79	557 070,26

VISIONMED GROUP

Société Anonyme

8, avenue Kléber
75116 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

VISIONMED GROUP

Société Anonyme

8, avenue Kléber
75116 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VISIONMED GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues

et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note « Immobilisations financières » du paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes et informations fournies en annexe ;
- Les immobilisations incorporelles liées aux marques ont fait l'objet de test de valeur selon les modalités décrites dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables applicables aux immobilisations incorporelles de l'annexe des comptes annuels. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests et nous avons vérifié que les notes relatives aux règles et méthodes comptables appliqués aux immobilisations incorporelles de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2015

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Albert AIDAN

VISIONMED GROUP

Société Anonyme

8, avenue Kléber
75116 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2014

VISIONMED GROUP

Société Anonyme

8, avenue Kléber
75116 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Personne concernée pour les conventions ci-dessous : Eric SEBBAN, président directeur général et administrateur de Visiomed Group.

a. Convention d'animation entre Visiomed Group et Visiomed :

En date du 19 mars 2010, une convention d'animation entre les deux sociétés a été mise en place avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010. En application de cette convention, la société Visiomed Group fournit des prestations :

- d'assistance à la direction commerciale ;
- d'assistance à la direction des ventes ;
- d'assistance :
 - en matière de management, gestion et d'orientation stratégique,
 - en matière d'administration des ventes,
 - administrative, comptable et financière,
 - stratégie marketing et création.

En contrepartie de ses services, la convention d'animation prévoit que la société Visiomed Group perçoive de la part de la société Visiomed une rémunération hors taxes globale correspondant au prix de revient des services, majoré de 5 %.

La société Visiomed Group a ainsi facturé 1 454 768 € hors taxes à la société Visiomed au titre de cette convention en 2014 correspondant au prix de revient des services et un montant de 72 738 € hors taxes au titre de cette marge de 5 %.

b. Convention d'assistance à la commercialisation entre Visiomed Group et Visiomed:

En date du 10 septembre 2010, une convention d'assistance à la commercialisation entre les deux sociétés a été mise en place avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2010. En application de cette convention, la société Visiomed fournit toute prestation commerciale et notamment d'assistance à la commercialisation des produits Visiomed dans le réseau de la grande

distribution (GSA, GSB et GSS).

En contrepartie de ses services, la convention d'assistance prévoit que la société Visiomed Group rétribue à la société Visiomed une rémunération hors taxes globale correspondant au prix de revient des services, majoré de 5 %.

La société Visiomed a ainsi facturé 1 473 698 € hors taxes de marchandises et 225 749 € hors taxes de prestations de services à la société Visiomed Group au titre de cette convention en 2014.

c. Compte courant entre Visiomed Group et Visiomed

Au 31 décembre 2014, la société Visiomed avait un compte courant débiteur de 710 662 € dans les livres de Visiomed Group.

d. Contrat de Licence exclusive « Thermoflash » entre Visiomed Group et Visiomed:

La société Visiomed Group a concédé à la société Visiomed la licence d'exploitation, à titre exclusif, de la marque française Thermoflash®, thermomètre électronique sans contact, sur le territoire français. En contrepartie du droit d'exploitation qui lui conféré, la société Visiomed doit payer une redevance d'un montant correspondant à 5 % hors taxes du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la société Visiomed.

La société Visiomed Group a ainsi facturé 257 754 € hors taxes à la société Visiomed au titre de cette convention en 2014.

e. Convention d'intégration fiscale

La société Visiomed Group (tête de groupe) a signé avec les sociétés Visiomed et In Pharma une convention d'intégration fiscale, à effet du 1^{er} janvier 2011.

f. Garantie par la société Visiomed Group des engagements pris par Visiomed auprès des transitaires

Garanties par la société Visiomed Group, à hauteur de 150 000 €, des engagements pris par la société Visiomed auprès de ses transitaires. L'encours de ces engagements, au 31 décembre 2014, était de 125 554 €.

g. Mise en place de Crédits Documentaires

Mise en place par la société Visiomed Group, auprès de la banque HSBC, et pour le compte de la société Visiomed, de crédits documentaires irrévocables pour un montant d'encours maximum de 500 000 €. La société Visiomed Group, en garantie de cet encours,

a nanti, au profit de la banque HSBC, un compte à terme à hauteur de 400 000 €. Il est précisé que l'encours de crédits documentaires au 31/12/2014 s'élève à 294 595 €.

h. Contrat de sous-location conclu entre Visiomed Group et Visiomed

La société VISIOMED Group a renouvelé le contrat de sous-location avec la société VISIOMED SAS, concernant une partie des locaux du 8 avenue KLEBER, PARIS.

Au 31 décembre 2014, le résultat au titre de cette convention a été constaté pour un montant de 99 820 € dans les comptes sociaux de VISIOMED SAS.

i. Abandons de créance accordés par Visiomed Group à Visiomed SAS et à In Pharma

Abandon de créances avec retour à meilleure fortune

En date du 31 décembre 2012, la société VISIOMED GROUP a procédé à un abandon de créances au profit de la société VISIOMED SAS à hauteur de 760 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2014 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 30 décembre 2013, la société VISIOMED GROUP a procédé à un abandon de créances au profit de la société VISIOMED SAS à hauteur de 1 014 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2014 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 30 décembre 2013, la société VISIOMED GROUP a procédé à un abandon de créances au profit de la société IN PHARMA à hauteur de 138 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2014 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Sur l'exercice 2011, la société VISIOMED GROUP a procédé à plusieurs abandons de créances au profit de la société VISIOMED SAS à hauteur de 3 335 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2014 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Les abandons de créance accordés par VISIOMED GROUP au cours de l'exercice 2013 bénéficie d'une clause de retour à meilleure fortune dans les conditions suivantes :

- lorsque la société bénéficiaire de cet abandon (Visiomed ou In Pharma) aura réalisé des bénéfices nets suffisants pour que ses capitaux propres ressortent, à la clôture d'un exercice social postérieur au 31 décembre 2013, au moins égaux au capital social de la société bénéficiaire de l'abandon ;

- sous réserve que la société Visiomed Group en fasse expressément la demande pour chaque exercice, avant l'approbation par les associés de la société bénéficiaire de cet abandon des comptes de l'exercice considéré de la société bénéficiaire;
- et, dans la mesure où son exigibilité n'aura pas pour effet de rendre les capitaux propres de la société bénéficiaire de cet abandon inférieurs à son capital social, de telle façon, qu'au titre d'un exercice donné, la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible pour une partie seulement de son montant.

Dans ce dernier cas, le reliquat de la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible dans les mêmes conditions, au titre d'un exercice social ultérieur et jusqu'à son exigibilité totale, sans que cette exigibilité ne rende les capitaux propres de la société bénéficiaire de l'abandon de créance inférieurs à son capital social.

Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2015

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Albert AIDAN